

ENTREPRISE .....

Adresse : .....

Tél. : ..... / Mail : .....

Site internet : .....



# FICHE D'AUTOCONTRÔLE VENTILATION MÉCANIQUE CONTRÔLÉE (VMC) SIMPLE FLUX (SF) ET DOUBLE FLUX (DF) SF Autoréglable, SF Hygroréglable A, SF Hygroréglable B, DF Autoréglable

## INFORMATIONS CHANTIER

Client ..... Réf. devis .....

Adresse .....

Date début travaux ..... Date fin travaux .....

## INFORMATIONS INTERVENANTS

Intervenant 1 ..... Intervenant 3 .....

Intervenant 2 ..... Intervenant 4 .....

Fait à (lieu) : ..... Le (date) : .....

## L'AUTOCONTRÔLE EN 5 ÉTAPES



### À SAVOIR

Cette fiche d'autocontrôle est destinée aux entreprises et artisans du bâtiment. Elle traite des points à vérifier par le professionnel lors de la mise en œuvre de l'ouvrage considéré pour en assurer une qualité optimale.

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ils relèvent soit de préconisations issues de documents de référence en vigueur, soit de recommandations associées à des bonnes pratiques.

Les points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité mineure ou majeure dans les fiches de contrôles des travaux RGE (dites « grilles d'audit RGE ») sont identifiés par un **RGE**. Néanmoins, la présente fiche n'a pas vocation à se substituer aux « grilles d'audit RGE ».

Les grilles RGE sont téléchargeables sur ce [lien](#)



## A VÉRIFIER AVANT TOUT LANCEMENT DE TRAVAUX

- L'ouvrage est accessible (en cas de coactivité) ?
- Les équipements sont stockés conformément aux préconisations des fabricants ?

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs.

### ETAPE 1 CONCEPTION / DIMENSIONNEMENT

- SF auto SF hygro A SF hygro B DF auto ✓ X ∅
- 1.** Respect des préconisations du fabricant ou fourniture une note de dimensionnement du réseau (bouches, conduits) et de l'unité de ventilation ? **RGE**

### ETAPE 2 PRÉPARATION DE CHANTIER

- SF auto SF hygro A SF hygro B DF auto ✓ X ∅
- 2.** Le système de VMC hygroréglable possède un Avis Technique ? **RGE**
- 3.** L'alimentation électrique est dédiée à la VMC avec une protection adaptée ? **RGE**
- 4.** La classe d'étanchéité à l'air des équipements est vérifiée (aucune, A, B ou C) ?
- 5.** Une attente pour l'évacuation des condensats des échangeurs à plaques est prévue ? **RGE**
- 6.** Les entrées d'air hygroréglables sont correctement placées par rapport aux appareils de chauffage ?
- 7.** Les bouches d'extraction hygroréglables sont correctement placées par rapport aux appareils de chauffage ou de cuisson ?

### ETAPE 3 TRAVAUX

- SF auto SF hygro A SF hygro B DF auto ✓ X ∅
- 8.** Aucun équipement motorisé spécifique (hotte de cuisine, sèche linge) n'est raccordé sur le système de ventilation générale ? **RGE**
- 9.** Accès simple et sécurisé au(x) ventilateur(s) ? **RGE**
- 10.** Le(s) ventilateur(s) est (sont) désolidarisé(s) acoustiquement du bâti ? **RGE**
- 11.** Le rejet du ventilateur est raccordé sur l'extérieur ? **RGE**
- 12.** Le rejet d'air vicié est éloigné d'au moins 60 cm de toute prise d'air et de 40 cm de tout ouvrant. **RGE**
- 13.** Les diamètres des conduits ne sont pas inférieurs aux diamètres de l'unité de ventilation (sauf préconisation fabricant) ? **RGE**
- 14.** Les préconisations d'utilisation des conduits souples sont respectées ? **RGE**
- 15.** Les conduits d'extraction et d'insufflation sont isolés en dehors du volume chauffé ? **RGE**
- 16.** Les conduits d'évacuation des condensats sont isolés (hors volume chauffé) ? **RGE**

... suite page suivante

#### Légende

✓ Conforme

X Non conforme/ Non vérifiable

∅ Sans objet

**RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

## Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/  
Non vérifiable

∅ Sans objet

**RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

SF auto  
SF hygro A  
SF hygro B  
DF auto

✓ ✗ ∅

- 17.** Les portes intérieures sont détalonnées d'au moins 1 cm par rapport au sol fini (2 cm en cas de cuisine avec un seul accès) ou disposent d'une grille de transit d'une section d'environ 150 cm<sup>2</sup> ? **RGE**
- 18.** L'alarme pour le changement des filtres est visible dans le logement ?
- 19.** Le(s) siphon(s) est (sont) correctement réalisé(s) pour l'échangeur à plaques ?
- 20.** Aucune entrée d'air extérieure (réglettes de fenêtres, etc.) n'est installée dans les pièces du logement ? **RGE**
- 21.** Les références des modules d'entrée d'air sont installées conformément à la conception ?
- 22.** Les amenés d'air sont positionnés dans les pièces principales ? **RGE**
- 23.** Les percements des entrées d'air sont conformes aux prescriptions du fabricant ?
- 24.** Les ailettes de la bouche de soufflage ne sont pas orientées vers le sol afin de ne pas créer de gêne pour les occupants ? **RGE**
- 25.** Les bouches d'extraction sont positionnées dans les pièces humides ? **RGE**
- 26.** Les références des bouches d'extraction correspondent à la destination des pièces humides ? **RGE**
- 27.** Les bouches d'extraction sont distantes d'au moins 20 cm d'angles de parois (mur ou plafond) et sont installées à au moins 180 cm du sol ? **RGE**
- 28.** Chaque bouche est démontable et raccordée au conduit par une manchette adaptée ou un dispositif équivalent ? **RGE**
- 29.** Les dispositifs nécessitant une manœuvre de l'utilisateur sont entre 90 cm et 130 cm du sol ?

## ETAPE 4 MISE AU POINT / MISE EN SERVICE

SF auto  
SF hygro A  
SF hygro B  
DF auto

✓ ✗ ∅

- 30.** Débit ou pression disponible mesurées en débit de base cuisine pour chaque bouche d'extraction du logement ?
- 31.** Débit ou pression mesurées en débit de pointe cuisine pour chaque bouche d'extraction du logement ?
- 32.** L'étiquette énergétique de l'équipement est disponible ?

... suite page suivante

## Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/  
Non vérifiable

∅ Sans objet

**RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

## ETAPE 5 RÉCEPTION

SF auto  
SF hygro A  
SF hygro B  
DF auto

✓ ✗ ∅

- ■ ■ ■ **33.** La documentation technique de l'appareil installé est remise en langue française ? (Ex : notice d'utilisation, étiquette énergétique, fiche produit du ventilateur et le cas échéant de ses composants associés...).
- ■ ■ ■ **34.** Le professionnel a informé le client du fonctionnement de la ventilation ? (grand débit cuisine, fonctionnement permanent ...).
- ■ ■ ■ **35.** Le professionnel a informé le client de la nécessité de maintenir le principe de balayage ? (ne pas obstruer les entrées d'air, les passages de transit et les bouches, et ne pas arrêter la VMC sauf pour son entretien).
- ■ ■ ■ **36.** Le professionnel a informé le client de la nécessité de réaliser l'entretien et la maintenance de l'installation ?

### N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

○  
○  
○  
○  
○  
○  
○  
○

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....